

(1)

(N° 358.)

CHAMBRE
des Représentants

KAMER
der Volksvertegenwoordigers

SÉANCE DU 22 JUIN 1926.

VERGADERING VAN 22 JUNI 1926.

Projet de loi modifiant la date des élections communales ⁽¹⁾.

Wetsontwerp tot wijziging van den datum der gemeenteverkiezingen ⁽¹⁾.

AMENDEMENT AU TEXTE ADOPTÉ
AU PREMIER VOTE,
PRÉSENTÉ PAR M. GOLENVAUX.

AMENDEMENT OP DEN TEKST IN
EERSTE LEZING AANGENO-
MEN, DOOR DEN HEER GOLEN-
VAUX INGEDIEND.

ARTICLE UNIQUE.

Modifier le texte comme suit :

Par dérogation au premier alinéa de l'article premier des lois coordonnées relatives aux élections communales, la prochaine réunion ordinaire des électeurs à l'effet de procéder au renouvellement des Conseils communaux aura lieu *le 1^{er} dimanche d'avril 1927*.

Les Conseils communaux actuellement en fonctions, continueront l'exercice de leur mandat jusqu'au 1^{er} juin 1927 date à laquelle entreront en fonctions les conseillers communaux élus au mois d'avril de la même année.

Fernand GOLENVAUX.

(1) Projet de loi, n° 186.
Rapport, n° 268.
Amendement, n° 347.
Texte adopté au 1^{er} vote, n° 350.

Amendement, n° 356.

(1) Wetsontwerp, nr 186.
Verslag, nr 268.
Amendement, nr 347.
Tekst in eerste lezing aangenomen,
nr 350.
Amendement, nr 356.